



Trait d'union



Fête de la pêche

Le samedi 3 juin

de 12 h à 17 h

Activités pour tous

au quai de Saint-Antoine-de-Tilly



Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront FERMÉS

LUNDI 22 MAI 2017



SOMMAIRE

<i>Fête de la pêche</i>	<i>page 1</i>
<i>Fermeture des bureaux</i>	<i>page 1</i>
<i>Sommaire</i>	<i>page 2</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 3</i>
<i>Prochaine assemblée du conseil municipal</i>	<i>page 3</i>
AFFAIRES MUNICIPALES	
<i>Barils récupérateurs d'eau de pluie</i>	<i>page 4</i>
<i>Résidus verts</i>	<i>page 4</i>
<i>Luminaires défectueux</i>	<i>page 4</i>
<i>Offre d'emploi, étudiant</i>	<i>page 5</i>
<i>Mot du maire</i>	<i>page 6</i>
LOISIRS	
<i>Fête de la pêche</i>	<i>page 7</i>
URBANISME	
<i>Avis public, assemblée publique de consultation (1^{er} projet de règlement 2017-630)</i>	<i>page 8</i>
<i>Avis public, entrée en vigueur du Règlement 2017-622</i>	<i>page 9</i>
<i>Avis public, entrée en vigueur du Règlement 2017-623</i>	<i>page 9</i>
<i>Avis public, entrée en vigueur du Règlement 2017-624</i>	<i>page 10</i>
<i>Avis public, demande de dérogation mineure</i>	<i>page 10</i>
SERVICE INCENDIE	
<i>Importance de la visibilité de votre adresse</i>	<i>page 11</i>
ORGANISMES	
<i>Vision Saint-Antoine</i>	<i>page 12</i>
<i>Cercle des fermières</i>	<i>page 12</i>
<i>Les Rendez-vous sur le parvis</i>	<i>page 13</i>
<i>Amis du marais, nettoyage des berges</i>	<i>page 13</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 14</i>
<i>Équipe pastorale</i>	<i>page 15</i>
<i>Société du patrimoine</i>	<i>page 15</i>
<i>Récupération des piles</i>	<i>page 16</i>
<i>Site Web de la municipalité</i>	<i>page 16</i>



DATES À RETENIR

21 mai

Fest Deiz

Expovente du cercle des fermières

3 juin

Fête de la pêche

Nettoyage des berges

6 juin

Assemblée ordinaire du conseil municipal

30 juin au 2 juillet

Les Rendez-vous sur le parvis



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 6 juin 2017, à 20 h

à la salle du conseil, au centre communautaire

945, rue de l'Église

AFFAIRES MUNICIPALES

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis quelques années, la Municipalité fait l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie afin d'aider les citoyens et les citoyennes à constituer une réserve d'eau pour l'arrosage.

Il y a des barils à vendre au coût de 30 \$ chacun.

Ils sont disponibles à la mairie, au 3870, chemin de Tilly.



RÉSIDUS VERTS

Plusieurs citoyens et citoyennes ont commencé le nettoyage du printemps de leur propriété. Cependant, plusieurs personnes brûlent les feuilles mortes sur leur propriété, ce qui a pour effet d'incommoder le voisinage.

Pour diminuer les inconvénients liés aux feux de feuilles, nous vous suggérons fortement de venir porter vos feuilles mortes, petites branches, gazon et autres résidus verts (matières putrescibles) dans les conteneurs mis à votre disposition et **situés au 1595, rue de l'Église (garage municipal)**.

Vous devez déposer vos résidus verts DANS LE CONTENEUR, sans les sacs de plastique. Nous vous demandons de ne rien déposer devant le conteneur.

DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, je dépose :

les feuilles mortes;
le gazon;
les petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre);
les résidus de jardin;
les résidus de plate-bande.



Le tout doit être déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.

Merci de votre bonne collaboration!

LUMINAIRES DÉFECTUEUX

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rue défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des citoyens et citoyennes. Lorsque vous remarquez qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou qu'il est défectueux, veuillez le signaler en téléphonant au bureau municipal au 418 886-2441, poste 0 et en aviser Mme Lucie Brunet.

Merci de votre vigilance!



OFFRE D'EMPLOI – ÉTUDIANT

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est actuellement à la recherche d'un employé à temps partiel (28 heures par semaine) au poste de journalier/étudiant pour des tâches diverses de voirie. Ce poste est d'une durée d'un minimum de 9 semaines, soit du 26 juin au 25 août 2017 (Date de début et fin à déterminer avec la personne retenue. Possibilité de prolongation).

Les candidatures devront être déposées à l'attention de Mme Claudia Daigle, directrice générale, au 3870, chemin de Tilly, à Saint-Antoine-de-Tilly ou acheminé par courriel à : info@saintantoinedetilly.com **au plus tard le 2 juin 2017 à 16 h.**

Description de tâches :

Relevant de la directrice générale, le candidat retenu doit être en mesure de procéder à l'entretien et au nettoyage des terrains municipaux, effectuer le désherbage, la tonte de gazon, des travaux de peinture, arrosage des fleurs et toutes autres tâches connexes.

Exigences :

- Être âgé d'un minimum de 16 ans;
- Être en mesure de soulever des charges de 35 livres minimum;
- Facilité à travailler en équipe
- Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et de minutie;
- Avoir un permis de conduire valide (un atout).

Taux horaire : salaire minimum

Veuillez communiquer avec Mme Claudia Daigle au 418-886-2441, poste 103 pour toutes informations supplémentaires.

MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage au Cercle des fermières de Saint-Antoine-de-Tilly et à ses membres qui, cette année, célèbrent leur 75^e anniversaire. Au fil du temps, ce regroupement a su animer le cœur de notre municipalité à de nombreuses occasions et de plusieurs façons. Elles sont, en quelque sorte, les gardiennes de nos traditions et elles contribuent à les conserver et à les transmettre. Elles peuvent être fières d'être une partie de notre mémoire collective et de la rendre accessible à tous. Joyeux anniversaire!

Le cercle des fermières sera d'ailleurs de la 5^e édition du festival le Fiest Diez qui aura lieu le dimanche le 21 mai. Ce sera l'occasion pour notre population de se rencontrer et de célébrer (enfin) ensemble l'arrivée du printemps. Participons en grand nombre à cet événement, il y aura une tonne d'activités pour tous. Venez prendre part au grand souper aux saveurs bretonnes sous le chapiteau. (Tous les renseignements sont disponibles dans cette édition du Trait d'union).

Affaires municipales

Le 2 mai dernier, avant la séance ordinaire du conseil municipal, se tenait une période d'information sur la vente de la Mairie ainsi que sur le projet de construction d'un dépanneur et station-service au coin de la rue de l'Église et de la route Marie Victorin. Lors de cette rencontre, le conseil municipal souhaitait présenter l'offre d'achat déposée à la municipalité pour l'édifice de l'hôtel de ville. Nous souhaitons également présenter les plans et études de la compagnie Crevier immobilier inc. concernant la demande d'un permis de construction.

Je tiens à vous informer que la Municipalité a entériné par voix de résolution l'offre d'achat pour la vente de l'hôtel de ville. Sachez que plusieurs facteurs ont guidé le conseil dans cette décision. Tout d'abord, depuis le déménagement de la Caisse populaire des locaux du 955, rue de l'Église, la Municipalité se retrouvait avec un bâtiment dont elle devait éventuellement assumer seule l'ensemble des frais rattachés à la bâtisse. Le choix de vendre la Mairie est d'abord et avant tout motivé par des raisons financières : la municipalité n'a pas les moyens financiers de prendre en charge un bâtiment supplémentaire ne rapportant aucun revenu. De plus, l'hôtel de ville demande des investissements majeurs de rénovation et de mise à niveau qui sont de l'ordre d'au moins 200 000 \$. Déménager la mairie dans l'ancien bâtiment de la Caisse Populaire semble être la meilleure solution. Cette solution est la plus avantageuse si nous considérons l'état général des 2 bâtiments ainsi que leurs frais d'entretien à long terme. Il est également important de souligner que, depuis la mise en vente de l'ancien presbytère en août 2015, il s'agit de la première offre d'achat sérieuse que nous ayons eu à prendre en considération.

Suite à la présentation des plans du projet d'une station-service et d'un dépanneur à l'entrée sud du village, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'émission du permis de construction demandé. Les principaux motifs qui ont orienté cette décision sont les suivants :

Tout d'abord, un dépanneur avec poste à essence dans un village est une nécessité et est grandement souhaité par l'ensemble de la population. Ensuite, le projet contribuera certainement à la mise en valeur du site à cette entrée du village. Les lieux seront accessibles et sécuritaires tout en répondant aux besoins des différents usagers. Finalement, notre plan d'implantation et d'intégration architectural comporte un chapitre spécifique à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à des usages commerciaux et le projet respecte la majorité des objectifs de ce plan.

Christian Richard
Maire



LOISIRS

Fête de la pêche

Le samedi 3 juin
Au Quai de Saint-Antoine-de-Tilly
De 12 h à 17 h

En cas de pluie, remis au 4 juin

Venez participer en grand nombre à cette belle fête extérieure et en profiter pour découvrir les joies de la pêche. L'activité est gratuite, mais il est préférable de s'inscrire afin de recevoir une canne à pêche et un permis de pêche gratuits (**6 à 17 ans seulement, quantité limitée**). Cette activité suivra celle du nettoyage des berges (voir page 13).

Activités offertes lors de la journée :

12 h : Dîner gratuit offert sur place (hot-dog)
 (Des tables à pique-nique seront disponibles)

13 h 30 : Animation sur l'habitat des poissons et les espèces autorisées à être pêchées
 (Offert par l'Organisme des Bassins Versants) et remise des cannes à pêches

14 h 30 : Présentation de différents types d'hameçons et d'appâts possibles
 (Offert par un bénévole)

15 h 30 : Atelier sur l'anatomie du poisson et dissection
 (Offert par M. François Caron, biologiste)

16 h : Atelier culinaire sur comment apprêter le poisson
 (Enlever les arrêtes, idées de recettes et suggestions d'épices à poissons)

Fête de la pêche

Coupon d'inscription (à retourner au bureau municipal avant le 1^{er} juin)

Nom du parent : _____

Numéro de Téléphone : _____

Nom du/des enfants : _____ date de naissance : _____

_____ date de naissance : _____

_____ date de naissance : _____

URBANISME

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC-ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement 2017-630 modifiant le règlement 97-373 sur les conditions d'obtention d'un permis de construction en ce qui a trait aux modalités d'émission d'un permis de construction.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 mai 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement 2017-630 par la Résolution 2017-101 et intitulé *premier projet de Règlement 2017-630 modifiant le Règlement 97-373 sur les conditions d'obtention d'un permis de construction en ce qui a trait aux modalités d'émission d'un permis de construction*.
2. Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement 97-373 sur les conditions de permis de construction afin de corriger certaines incohérences et retirer l'exigence d'être raccordé au service d'égout sanitaire pour obtenir un permis de construction dans les secteurs de zone HAa 130 et HAc 105.
3. Une assemblée publique de consultation **aura lieu le 6 juin 2017, à 20 h dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly**. L'objet de cette assemblée publique de consultation est de valider le but et les modifications proposées par le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, 3870, chemin de Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.
5. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. La majeure partie du projet de règlement concerne l'ensemble du territoire, mais certaines dispositions ne concernent que les secteurs de zone HAa 130 et HAc 105.

Le 19 mai 2017

Claudia Daigle
Directrice Générale

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2017-622

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 7 mars 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2017-622 dont l'objet est d'amender le Règlement 97-367 sur le zonage afin de :

- Ajouter un article afin d'établir des normes minimales d'implantation pour les composteurs à carcasses d'animaux à des fins de conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Dorénavant lorsqu'un composteur à carcasses d'animaux sera requis, il devra être implanté à moins de 150 mètres du bâtiment d'élevage auquel il est associé et le plus loin possible d'une maison d'habitation, d'un périmètre d'urbanisation et d'un immeuble protégé. Ces nouvelles exigences s'appliquent à la totalité du territoire.

Le Règlement 2017-622 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière en date du 12 avril 2017, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 19 mai 2017.

Claudia Daigle
Directrice générale

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2017-623

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DESAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 7 mars 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2017-623 dont l'objet est d'amender le Règlement 97-367 sur le zonage afin de :

- Remplacer la section I du chapitre XIV sur les contraintes naturelles qui traite des normes concernant la protection des rives et du littoral du Règlement 97-367 sur le zonage à des fins de conformité à des fins de conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Ces modifications s'appliquent à la totalité du territoire.

Le Règlement 2017-623 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière en date du 12 avril 2017, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 19 mai 2017.

Claudia Daigle
Directrice générale

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2017-624**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DESAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 7 mars 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2017-624 dont l'objet est d'amender le Règlement 97-367 sur le zonage afin de :

- Modifier le Règlement 97-367 sur le zonage pour ajouter les usages Parc commémoratif et ornemental et Parc de détente et place publique dans les secteurs zones Ala, identifiés comme tels au Règlement 97-367 sur le zonage.

Ces modifications s'appliquent qu'aux îlots déstructurés. Ces derniers correspondent aux secteurs de zones Ala.

Le Règlement 2017-624 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière en date du 12 avril 2017, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 19 mai 2017.

Claudia Daigle
Directrice générale

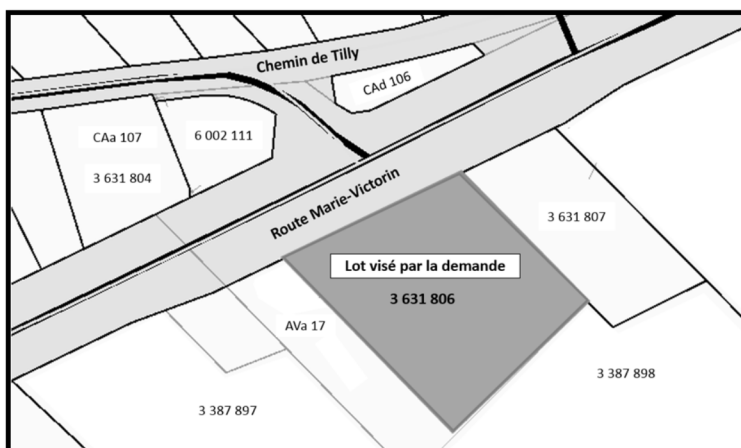
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par la demande de dérogation mineure visant le lot **3 631 806** du cadastre du Québec. Ce lot est situé dans les secteurs de zone AVa 17 établis par le Règlement 97-367 sur le zonage et est la propriété de M. Sébastien Cole et Mme Martine Blanchette.

La demande de dérogation mineure a pour but de permettre d'avoir un abri d'auto et un garage privé alors que l'article 72 du Règlement 97-367 sur le zonage limite à un ces types de constructions.

Propriété visée par la dérogation mineure (extrait de la matrice graphique) :



Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 6 juin, à 20 heures, à la salle du conseil municipal, située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature et les effets de la demande de dérogations mineures vous seront expliqués plus en détail. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre ses commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 19 mai 2017

Claudia Daigle, Directrice générale

SERVICE INCENDIE

L'IMPORTANCE DE LA VISIBILITÉ DE VOTRE ADRESSE

La numérotation des bâtiments semble parfois anodine aux yeux des citoyens, malgré toute l'importance qu'un tel petit détail peut avoir sur votre qualité de vie et votre sécurité. Le simple fait d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible peut vous éviter bien des ennuis fâcheux.

En effet, l'affichage de votre numéro civique permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.

Ces derniers ne devraient pas avoir à chercher et se questionner sur l'emplacement d'un bâtiment ou d'un logement et ainsi perdre un temps précieux quant à la délivrance de leurs services et la qualité de ceux-ci. D'ailleurs, c'est dans l'intérêt et la sécurité de tous les citoyens de la municipalité.

D'abord, il est important de mentionner que chaque immeuble, habitation, bâtiment commercial, industriel ou institutionnel et situé sur un terrain cadastré doit porter un numéro civique pour l'identifier. Afin d'assurer un affichage conforme des numéros civiques sur le territoire de la municipalité, voici quelques caractéristiques qui doivent être respectées :

- L'adresse doit avoir un caractère permanent, résistant aux intempéries et esthétique;
- Les numéros civiques doivent avoir une forme (police et caractère) et un support leur permettant d'être aisément lu et interprété à partir de la voie publique.

La localisation du numéro dépend de la localisation du bâtiment. Dans le cas d'un bâtiment situé à 30 mètres et moins d'une rue, le numéro doit être localisé sur la façade principale dans l'aire de la porte d'entrée faisant face à la voie publique. Dans le cas où la porte d'entrée ne se situe pas en front de bâtiment faisant face à la voie publique, le numéro devra être visible de la rue et se situer sur la façade latérale. Dans le cas d'un bâtiment situé à 30 mètres et plus d'une rue, le numéro doit être apposé sur un support permanent placé et situé en bordure de la dite voie. Le support doit être fixe et ne peut être une roche, un arbre ou un contenant à ordures.

N'oubliez pas que si vous êtes propriétaire d'un bâtiment en construction ou entrepreneur sur un chantier, vous devez vous aussi vous assurer d'afficher le numéro civique décidé par la municipalité pour la durée des travaux et ce, de manière temporaire jusqu'à ce que le numéro permanent soit affiché. De plus, tout propriétaire d'un bâtiment doit poser son numéro civique de manière permanente et bien visible.

Martin Simon
Directeur du service incendie



ORGANISMES

SAINT-ANTOINE 2017-2027.

Vision Saint-Antoine poursuit sa consultation de la population!

Le comité mandaté pour réaliser la planification stratégique municipale, *Vision Saint-Antoine*, souhaite remercier les citoyens de tous âges qui ont pris le temps de répondre aux sondages au cours des dernières semaines. Des prix de participation favorisant l'achat local seront attribués au hasard parmi les répondants pour chaque catégorie de questionnaires (enfants, adolescents et adultes). La remise des prix aura lieu lors de l'activité de consultation publique prévue en juin prochain. Tous les détails seront communiqués sous peu. Le comité se rencontre à la fin du mois de mai pour planifier cette consultation. Il s'agira d'un événement dynamique et favorisant les échanges à ne pas manquer! Ce sera l'occasion parfaite de venir exprimer VOS idées, VOS opinions et d'assister à la présentation des résultats des sondages. Suite à ces activités de consultation, un portrait-diagnostic de la municipalité sera rédigé et le comité élaborera un plan d'action sur dix ans pour assurer la vitalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Actuellement, un sondage web circule auprès des entrepreneurs (propriétaires d'entreprises, agriculteurs et travailleurs autonomes) afin de connaître leurs besoins spécifiques et leurs idées de projets. Si vous n'avez pas reçu le courriel et que vous êtes un entrepreneur, svp contactez la municipalité pour l'obtenir.

Vision Saint-Antoine vous tiendra au courant du développement de la démarche!

Marc Ferland et Hughes Lansac, co-porte-paroles.



CERCLE DES FERMÈRES

Cette année le Cercle des fermières de Saint-Antoine-de-Tilly fête son 75^e anniversaire. En effet, notre cercle a été fondée le 15 février 1942 par Mme Édith Vary-Méhot qui en a été la première présidente.

Le 21 mai prochain, de midi jusqu'à 18 h, dans le cadre de la fête Bretonne sur la Place de l'église, nous allons faire une expovente d'articles tissés, cousus et tricotés par nos artisanes fermières. Nous allons aussi profiter de l'évènement pour faire des démonstrations de tissage.

C'est donc une invitation pour venir nous rencontrer et vous joindre à nous si les arts textiles vous intéressent.

*Denise Dumont
Présidente du Cercle de fermières de Saint-Antoine de Tilly*



L'été est à nos portes et Les Rendez-vous sur le parvis approchent à grands pas! Si ce n'est déjà fait, réservez votre fin de semaine **du 30 juin au 2 juillet** pour venir festoyer au cœur du village. Tous les spectacles sur le parvis sont gratuits! Les billets pour le **5 à 7 VIP Fromagerie Bergeron** et le **Brunch Desjardins** sont en vente au comptoir de la Fromagerie Bergeron.

Lors de notre dévoilement de la programmation qui se tenait le 13 avril dernier, l'équipe des Rendez-vous sur le parvis a annoncé les montants remis de l'édition 2016. Nous sommes fiers d'annoncer que 2 500 \$ ont été remis à Héritage collectif de Tilly, 1 000 \$ ont été remis pour un projet de réfection de la cour d'école, et un autre 1 000 \$ a été remis aux Amis du marais pour l'achat d'un banc sur le quai.

Pour plus d'information, visitez notre site web www.surleparvis.ca.
On se voit cet été sur le parvis!

L'équipe de Rendez-vous sur le parvis

AMIS DU MARAIS

Nettoyage des berges

La corvée annuelle de nettoyage des berges aura lieu le **samedi 3 juin** de 9 h à 12 h. Comme d'habitude, la distance à couvrir sera divisée en **6 secteurs** allant de la limite de Sainte-Croix, à l'ouest, jusqu'à la limite de Saint-Nicolas, à l'est. Les bénévoles peuvent se joindre à une équipe en se rendant à l'un des points de rassemblement suivants pour un **départ à 9 h** :

- **au pied de la côte de la place Rousseau (une équipe)**
- **au quai dans les Fonds (une équipe)**
- **au pied de la côte des Phares (une équipe)**
- **en face de l'église (une équipe)**
- **à l'extrémité est de la municipalité sur la route de la Pointe-Aubin (2 équipes)**

À chaque point de rassemblement, un ou une chef d'équipe donnera les instructions nécessaires pour la collecte des déchets et distribuera des sacs ou des seaux aux bénévoles. Nous recommandons à tous les bénévoles de porter des bottes et des gants et d'apporter de l'eau. Nous suggérons aux jeunes familles de se rendre au point de rassemblement en face de l'église afin d'être affectées à un secteur un peu plus facile.

En cas de **forte pluie** le 3 juin, nous serons forcés de reporter l'activité au lendemain, à la même heure, en espérant une météo plus clémente. Dans un tel cas, un message sera envoyé par courriel aux membres des Amis du marais au plus tard à 8 h 30, samedi matin. Pour vérifier si l'activité est maintenue ou reportée au dimanche vous pourrez aussi téléphoner à Jules Brassard (418 413-0606) ou à Pierre Marchildon (418 886-2427) entre 8 h et 8 h 30 le samedi matin.

En espérant une météo favorable, nous vous attendons en grand nombre le samedi 3 juin et nous remercions à l'avance tous les bénévoles, parents et enfants, qui se joindront à nous. À noter aussi que la Fête de la pêche aura lieu le même jour et suivra la corvée du nettoyage des berges. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la page 7.

Pierre Marchildon
Président des Amis du marais

FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

La fabrique vous informe...

La contribution volontaire annuelle (CVA)

Il y a quelques jours, vous avez reçu la lettre de la fabrique sollicitant votre don comme vous avez aussi sans doute remarqué les panneaux à l'entrée du village disant «Je donne aussi à ma paroisse». Vous êtes déjà plusieurs à avoir répondu à notre appel et nous vous remercions de votre générosité. Nous espérons des réponses positives de toute la population car c'est pour vous, pour les services pastoraux et pour le patrimoine, que nous sollicitons votre contribution, qui est rappelons-le, essentielle !

Les tableaux des abbés Desjardins

Les quatre magnifiques tableaux de notre église sont partis lundi matin le 8 mai pour le Musée national des beaux-arts de Québec (MNBAQ). Ils seront exposés du 15 juin au 4 septembre 2017 dans le cadre d'une exposition d'envergure internationale soulignant le bicentenaire de leur arrivée au Québec et intitulée « *Le fabuleux destin des tableaux des abbés Desjardins* ». Par la suite, ils partiront en avion cargo vers l'Europe pour être exposés à Rennes pendant l'automne. Ils nous reviendront pour Pâques 2018. Leur décadage et leur transport ont été réalisés avec soin et efficacité. Des panneaux (fac-similés) ont été installés à leur place sur les murs illustrant et décrivant les quatre tableaux que la fabrique, au nom de tous les paroissiens, a généreusement accepté de prêter au Musée.

Vous êtes invités à aller les voir au MNBAQ où ils seront présentés avec quelques 40 autres et une vingtaine de copies. Vous y apprendrez toute leur histoire à partir de leur création, de leur vie sur les murs des églises de France, de leurs péripéties suite à la Révolution française et de leur voyage vers le Québec en 1817. Nous recevrons le catalogue de l'exposition et vous pourrez le consulter à l'église.

Visites guidées de l'église à l'été 2017

Nous avons obtenu la subvention d'Emploi d'été Canada pour engager un étudiant-guide pendant huit semaines à l'église. M. Alexandre Arsenault-Boudreau, guide au cours des deux dernières années, a accepté de revenir chez nous. Vous êtes donc les bienvenus avec parents et amis les fins de semaine de la Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération, puis les jeudis, vendredis, samedis et dimanches des mois de juillet et août. Pendant les vacances de la construction, l'église sera aussi ouverte aux visiteurs les mercredis. Les milliers de personnes qui sont venues au cours des années, ont toutes exprimé leur satisfaction au regard de l'accueil et des informations qu'elles ont reçues. On vous attend !

Monique Carrière
Présidente de l'Assemblée de fabrique

ÉQUIPE PASTORALE

Notre nouvelle paroisse résultant de l'annexion des 7 paroisses de la Communion de communautés de Lotbinière-Est prévue pour le 1er janvier 2018 portera le nom de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière.

L'équipe pastorale organise un moment de réflexion pour vous présenter Sainte-Élisabeth. La rencontre débute à 19 h 30, dure 1 h 15 et s'adresse à toutes les personnes de 16 ans et plus. Elle aura lieu dans les 4 églises suivantes, ce qui vous permet de choisir le moment et le lieu qui vous conviennent le mieux.

Église de Sainte-Agathe	mercredi 24 mai
Église de Saint-Agapit	mercredi 31 mai
Église de Saint-Antoine-de-Tilly	mercredi 7 juin

Bienvenue à tous!

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

La Société du Patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly récompense les meilleures restaurations de maisons.

En effet, le 3 mai dernier, quelques membres de la Société du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly étaient présents pour récompenser les propriétaires qui ont réalisé la meilleure restauration de leur maison. Ce concours fut lancé au printemps 2016 et les propriétaires intéressés à participer devaient fournir un dossier de candidature.

Les récipiendaires pour l'année 2016-2017 sont :

M. Denis Duchesneau

M. André Héroux

M. Jean-Luc Dehours et Mme Nathalie Bitter

Félicitations aux lauréats! Et pour ceux et celles qui n'ont pas participé, la Société du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly compte bien réitérer ce concours très prochainement.

Fest Deiz :

Lors de cette fête, nous aurons un kiosque sur place. Venez nous voir! Nos publications seront aussi en vente :

- Livre du 300^e de Saint-Antoine-de-Tilly, 25 \$
- Guide du patrimoine bâti, 5 \$
- Affiche « portes de maisons patrimoniales », 10 \$
- Compilation des baptêmes, mariages et sépultures de 1702 à 1750, 25 \$

Et plus encore!

Gilles Boisvert
Président

RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture.

Un geste facile pour vous!

Un pas de plus pour l'environnement!



SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site de la Municipalité où vous pourrez trouver plusieurs renseignements pertinents et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité.

- Avis publics
- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2017 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2017 des collectes des ordures et de la récupération

www.saintantoinedetilly.com

TRAIT D'UNION

Bulletin d'informations de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 16 juin 2017

Date de tombée des articles : 8 juin 2017

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : info@saintantoinedetilly.com

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h

